



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

ADAPTATIONS LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY À BRUXELLES ET EN WALLONIE À PARTIR DU 29/07/2020

Dans le cadre des mesures de déconfinement autour de la crise COVID-19, le Conseil National de Sécurité a décidé (le 24 avril 2020) de relancer progressivement le sport organisé en Belgique. Les activités sportives de plein air sont à nouveau autorisées par étapes à partir du 4 mai 2020.

Pour les sports d'équipe, comme le hockey, c'était à nouveau possible à partir du 18 mai 2020. Le document LIGNES DIRECTRICES POUR LE REDEMARRAGE DU HOCKEY A BRUXELLES ET EN WALLONIE A PARTIR DU 18 MAI réalisé dans une première phase, avait été adapté une première fois le 8/06/2020, une seconde fois le 1/07/2020 et une troisième fois le 25/7/2020.

Les directives d'application depuis le 1^{er} juillet 2020 n'ont pas été assouplies, vu la situation sanitaire actuelle.

- Toutes les activités de hockey (matches d'entraînement et officiels, les entraînements et les stages) avec contacts physiques, sont permis, **sauf pour les clubs situés dans la Province d'Anvers** (voir plus loin les mesures spécifiques pour la Province d'Anvers).
 - Il y a une limite de max. 50 participants par terrain/rencontre (joueurs, entraîneurs et membres des staffs inclus). Sur le terrain aucune distanciation sociale ni sportive n'est nécessaire.
- L'organisation d'événement à petite échelle est possible, mais les organisateurs doivent se conformer aux conditions et directives décrites dans le protocole pour les événements sportifs que vous trouvez sur le site de l'Adeps
 - http://www.sport-adeps.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&q=0&hash=d21fa76e96d95de113e890d9561af5700807a36c&file=fileadmin/sites/adepts/upload/adepts_super_editor/adepts_editor/documents/Corona/2020723_Protocole_evenements_sportifs_phase_4_FINAL.pdf
 - Pour l'organisation d'événements uniques avec du public, l'outil en ligne **COVID EVENT RISK MODEL** doit obligatoirement être utilisé et servira de référence aux autorités locales lors de l'octroi des autorisations pour ces événements.
- Stricte respect des règles d'hygiène :
 - Se laver/désinfecter les mains très régulièrement.
 - Eternuer/tousser dans le 'pli du coude'.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- N'utiliser que son propre matériel (stick, protège-dents, protège-tibias, gourde).
- Ne pas se donner la main, faire de 'high fives' ou autres ou s'embrasser.
- Il est **obligatoire** de porter un masque en dehors du terrain avant et après l'entraînement/le match.
- Pour les entraîneurs, il est fortement recommandé de porter un masque également pendant l'entraînement. **Ceci est obligatoire** si la distanciation sociale de 1,5m est difficile à respecter.
- Les vestiaires et les douches sont accessibles sous conditions, **par contre il est recommandé de ne pas les ouvrir si possible** -> lire plus loin.
- Les zones horeca sont accessibles sous conditions strictes -> lire plus loin.

Le Conseil National de Sécurité a décidé d'imposer de nouvelles règles, qui sont d'application à partir du mercredi 29 juillet 2020 :

- Infrastructures sportives indoor et outdoor : **le port du masque est obligatoire partout à partir de 12 ans**, excepté pour la pratique du sport en lui-même.
- Les **coordonnées de contact** (numéro de téléphone ou adresse e-mail) des personnes visitant le club (spectateurs et joueurs) doivent obligatoirement être enregistrées.
 - uniquement pour utilisation dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 (traçage éventuel en cas de contamination) ;
 - les coordonnées d'une personne par famille suffit ;
 - ces coordonnées doivent être gardés par le club pendant une période de max. 14 jours et ensuite détruites ;
 - les personnes qui refusent doivent se voir refuser l'accès au club.
- Pour les **rencontres avec du public** :
 - en extérieur **max. 200 spectateurs** assis et/ou debout sont admis par terrain (**100 pour les matchs à l'intérieur**) ;
 - le public doit le plus possible (pouvoir) respecter la **distance sociale de 1,5m** ;
 - pour le public **le port du masque est obligatoire** à partir de 12 ans.
- Zones horeca des clubs :
 - Le **port du masque est toujours obligatoire** pour les personnes au-dessus de 12 ans, excepté pour les personnes assises à table.
 - Les clients de bars/restaurants doivent laisser leurs **coordonnées de contact**.
 - uniquement pour utilisation dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 (traçage éventuel en cas de contamination) ;
 - les coordonnées d'une personne par famille suffit ;
 - ces coordonnées doivent être gardés par l'établissement pendant une période de max. 14 jours et ensuite détruites ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- les personnes qui refusent doivent se voir refuser l'accès à l'établissement.
- plus d'information et une fiche spécifique est disponible sur le site du SPF Economie <https://economie.fgov.be/fr>.

Les **gouvernements locaux et provinciaux** peuvent imposer des règles plus strictes sur leur territoire. Contactez donc toujours votre gouvernement local pour connaître les règles applicables sur le territoire.

ATTENTION – Mesures additionnelles pour les clubs de la Province d'Anvers :

- Sportifs jusqu'à 18 ans : seules les formes de sport/hockey sans contacts physiques sont admises.
 - les matches ne sont pas admis ;
 - uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;
 - max. 50 personnes par terrain (entraîneur(s) inclus), à organiser en 'bulles sportives' selon les besoins.
- Sportifs de plus de 18 ans :
 - les matches ne sont pas admis ;
 - uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;
 - bulles de max. 10 personnes (entraîneur(s) inclus).
- Zones horeca des clubs :
 - max. 4 personnes par table, sauf s'il s'agit d'un ménage (vivant sous le même toit) constitué de plus de 4 personnes ;
 - tous les clients, sauf s'ils sont issus d'une même bulle, doivent à tous moments pouvoir être assis à min. 1,5m les uns des autres -> ATTENTION : ceci est différent de 'toutes les tables doivent être distantes au min. 1,5m les unes des autres'.

Afin d'éviter un retour en arrière supplémentaire par rapport aux directives du Conseil National de Sécurité, **nous demandons à tous les clubs, joueurs et parents de suivre SCRUPULEUSEMENT les directives et conseils urgents donnés par la LFH ci-dessous et de respecter les règles et accords imposés.** Il est de notre responsabilité à tous de veiller à la santé de chacun ...

Ces recommandations urgentes peuvent bien sûr changer si de nouvelles directives sont promulguées par le Conseil National de Sécurité.

Pour en savoir plus, consultez les pages suivantes...



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

ADAPTATIONS LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY À BRUXELLES ET EN WALLONIE À PARTIR DU 29/07/ 2020

INSTRUCTIONS POUR LES CLUBS

- ✘ Prévoyez une zone de « kiss & ride » sûre et pratique, pour déposer les enfants au club. Les parents peuvent accompagner leur enfant jusqu'au terrain, où il sera admis sur le terrain par la/le responsable de terrain ou le parent assistant. Les joueuses/-eurs plus âgés se rendent à l'entrée du terrain de façon indépendante.
- ✘ Le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans dans toutes les infrastructures extérieures et intérieures, sauf pour la pratique du sport en lui-même.
- ✘ Les coordonnées (numéro de téléphone ou adresse e-mail) d'un visiteur ou participant par foyer devront être enregistrées et gardées pendant max. 14 jours, pour faciliter le traçage des contacts.
- ✘ **Vestiaires et douches** sont à nouveau accessibles. Le protocole pour les sports pratiqués à l'extérieur émis par l'Adeps donne des directives claires à ce sujet -> http://www.sport-adepts.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=003a5f3a44a83c85c18c311e7a4c3c664a6cafb4&file=fileadmin/sites/adepts/upload/adepts_super_editor/adepts_editor/documents/Corona/2020.06.26_protocole_outdoor_phase_4_FINAL_1.pdf

Si les vestiaires ne sont pas absolument nécessaires, nous recommandons néanmoins de les garder fermés. Ceci réduit le croisement de personnes et diminue les risques.

Si vous décidez d'ouvrir les vestiaires et les douches, les principes suivants doivent être pris en compte :

- ✔ Les membres d'une 'bulle sportive' fixe (p.ex. une équipe) peuvent faire usage de l'infrastructure vestiaire et douches tous ensemble. Ce vestiaire et douches doivent être nettoyés entre chaque usage.
- ✔ 2 groupes/équipes ne peuvent pas se trouver en même temps dans un même vestiaire. Prévoyez un tour de rôle clair par groupe/équipe.
- ✔ Prévoyez du temps entre les usages par bulle, pour une courte désinfection et un nettoyage des lieux.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- ✓ Consacrez une attention spéciale aux surfaces de contact (poignées de porte, bancs, pommeaux de douche, armoires, ...).
- ✓ Prévoyez du personnel pour ce nettoyage ou accordez-vous avec le responsable de groupe/d'équipe qui peut s'occuper du nettoyage.
- ✗ **Les zones horeca** (bar intérieur, bar extérieur, restauration et terrasse) peuvent ouvrir, moyennant le respect de conditions strictes. Ces règles sont décrites sur le site du [SPF Economie](#) et de la [Fédération HoReCa Wallonie](#). Les clients sont obligés de consommer assis, en utilisant l'infrastructure installée spécifiquement selon les règles par le gérant de l'établissement.
 - ✓ **Excepté lors des moments où les clients de plus de 12 ans sont assis à table, le port du masque est obligatoire à tous moments.**
 - ✓ **Les clients devront laisser leurs coordonnées de contact. Ceux-ci seront gardés pendant max. 14 jours, pour traçage éventuel en cas de contamination. Une fiche spécifique est disponible sur le site du SPF Economie <https://economie.fgov.be/fr>**
 - ✓ **ATTENTION : pour des établissements plus petits, n'ayant qu'une personne qui fait le service, la règle des entreprises unipersonnelles peut être appliquée. Le service au bar est alors admis, mais toujours sous condition du respect de la distance de 1,5m avec le client et entre les clients et avec l'obligation du port du masque pour le client et la personne derrière le bar.**
 - ✓ **ATTENTION – Mesures additionnelles pour les clubs de la Province d'Anvers :**
 - 👤 **max. 4 personnes par table, sauf s'il s'agit d'un ménage (vivant sous le même toit) constitué de plus de 4 personnes ;**
 - 👤 **tous les clients, sauf s'ils sont issus d'une même bulle, doivent à tous moments pouvoir être assis à min. 1,5m les uns des autres -> ATTENTION : ceci est différent de 'toutes les tables doivent être distantes au min. 1,5m les unes des autres'.**
- ✗ Les salles de réunion peuvent à nouveau être utilisées, moyennant le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale **et le port d'un masque buccal**.
- ✗ Les distributeurs automatiques peuvent à nouveau être ouverts, moyennant une désinfection régulière et approfondie des zones de contact (boutons, zone de paiement, tiroir/bac à produits,...) et le respect de la distanciation sociale (1,5 m) entre les clients.
- ✗ Mettez à disposition du produit désinfectant de nettoyage et du gel hydro-alcoolique et affichez les règles d'hygiène dans plusieurs zones des installations (aux entrées et sorties - WC).



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- ✗ Assurez-vous que les équipements de premiers secours et un défibrillateur externe automatique (DEA) soient disponibles/accessibles à tout moment. Accrochez des affiches claires pour savoir où les trouver.
- ✗ Adaptez votre planning d'entraînement de manière à ce qu'il y ait un espace de 15 minutes entre chaque séance d'entraînement, pour permettre aux joueurs de quitter le terrain avant qu'un nouveau groupe de joueurs n'arrive sur le terrain.
- ✗ Pour le bon déroulement de l'entraînement, nous recommandons que les clubs désignent :
 - 👉 **1 responsable principal** (peut être un membre adulte, un parent ou un superviseur qui est mandaté par le comité du club) :
 - 👤 est constamment présent(e) physiquement et clairement reconnaissable (chasuble fluo).
 - 👤 dispose d'un masque buccal, à utiliser lorsque la distance sociale (1,5 m) ne peut être respectée (par exemple en cas de blessure).
 - 👤 a la responsabilité finale de l'infrastructure (terrain(s), clubhouse, parking, ...) et du personnel du club (entraîneurs, parents-assistants, ...).
 - 👤 a le droit de faire interrompre l'entraînement à tout moment, ou de renvoyer quelqu'un chez lui/elle, si les règles ne sont pas respectées.
 - 👤 est responsable pour la désinfection régulière des sanitaires.
 - 👉 **Des parents-assistants**, lors des entraînements des joueurs jusqu'aux U12 inclus (peuvent être des membres adultes, des parents ou des superviseurs mandatés par le comité du club) :
 - 👤 1 parent-assistant par 20 joueuses/-eurs qui est clairement reconnaissable (chasuble fluo).
 - 👤 avertit les parents si leur enfant présente des symptômes de fièvre et/ou de problèmes respiratoires ou sensation d'oppression et leur demande de venir chercher l'enfant immédiatement.
 - 👤 dispose d'un masque buccal, à utiliser lorsque la distance sociale (1,5 m) ne peut être respectée (par exemple en cas de blessure).
 - 👤 est responsable de la désinfection des mains des joueurs avec du gel hydro-alcoolique, à l'entrée du terrain au début de la séance d'entraînement.
 - 👤 donne des directives claires sur l'hygiène
 - 👤 dirige avant l'entraînement les joueurs vers leur terrain et leur entraîneur et prend place hors des lignes du terrain.
 - 👤 accompagne les enfants s'ils doivent aller aux toilettes pendant l'entraînement.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- 👤 donne des instructions aux joueurs pour qu'ils ramassent leur matériel de hockey et quittent le terrain calmement pour rejoindre leurs parents.
- 👤 est responsable de la désinfection des mains des joueurs avec du gel hydro-alcoolique, à la sortie du terrain à la fin de l'entraînement.

👤 **1 responsable de terrain (un par terrain)** pour l'hygiène / la désinfection sur le terrain (peut être un membre adulte, un parent ou un superviseur mandaté par le comité du club → pour les clubs de moins de 500 membres, une même personne peut assumer le double rôle de responsable principal et de responsable de terrain) :

- 👤 est constamment présent sur et autour du terrain et est clairement reconnaissable (chasuble fluo).
- 👤 est là pour donner les instructions et fournir le matériel (gel hydro-alcoolique, posters, routing, balles, cônes, ...) pour son terrain et vérifie cela à chaque nouvelle journée d'entraînement.
- 👤 dispose d'un masque buccal, à utiliser lorsque la distance sociale (1,5 m) ne peut être respectée (par exemple en cas de blessure).
- 👤 veille à ce que tout se passe bien selon les règles, sur et autour de son terrain.
- 👤 est responsable des entraîneurs et du respect des règles de la distanciation sociale (1,5 m) et de la distanciation sportive (au minimum 5 m) pendant l'entraînement sur et autour de son terrain.
- 👤 est responsable de la désinfection régulière de la zone d'accès de son terrain.
- 👤 est chargé de laver/désinfecter les balles et les cônes dans un récipient rempli d'eau et du savon entre les blocs d'entraînement (bloc d'entraînement = nombre de séances d'entraînement consécutives données par un même entraîneur).

✂ Occupation de terrain pour tous les groupes d'âge :

👤 max. 50 personnes (entraîneur(s) inclus) par terrain -> à organiser selon les besoins.

👤 **ATTENTION – Mesures additionnelles pour les clubs de la Province d'Anvers :**

👤 Sportifs jusqu'à 18 ans : seules les formes de sport/hockey sans contacts physiques sont admises.

→ les matches ne sont pas admis ;

→ uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;

→ max. 50 personnes par terrain (entraîneur(s) inclus), à organiser en 'bulles sportives' selon les besoins.

👤 Sportifs de plus de 18 ans :



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- les matches ne sont pas admis ;
 - uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;
 - bulles de max. 10 personnes (entraîneur(s) inclus).
- ✘ Laissez un maximum les portes et grilles d'accès ouvertes, pour éviter que celles-ci ne soient touchées par trop de mains.
 - ✘ Si possible, essayez de faire en sorte que l'entrée et la sortie du terrain se fassent par des routes/accès séparés, pour que les gens se croisent le moins possible.
 - ✘ Indiquer la direction du flux de trafic au moyen d'affiches.

Nous ne pouvons continuer à nous entraîner et jouer des matches ensemble que si tous les clubs et tous les joueurs respectent les règles et les accords. Nous sommes tous responsables de la santé de chacun et comptons plus que jamais sur l'engagement de tous !

ATTENTION !

- ✘ Ces directives peuvent être modifiées ou ajustées à tout moment, selon les décisions du Conseil National de Sécurité.
- ✘ Chaque organisation est tenue de respecter strictement les règlements officiels du Conseil National de Sécurité. Vous pouvez trouver les règlements ici : www.info-coronavirus.be/fr/.
- ✘ Sachez que votre club peut être contrôlé à tout moment par la police pour vérifier le respect de ces règles.

PLAY IT SAFE!



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

ADAPTATIONS LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY À BRUXELLES ET EN WALLONIE À PARTIR DU 29/07/2020

INSTRUCTIONS POUR ENTRAÎNEURS

- ✘ Préparez bien votre entraînement. Assurez-vous que le matériel est prêt sur le terrain, lorsque les enfants y entrent. Suggestion : pourquoi ne pas faire un zoom ou un WhatsApp call avec votre/vos groupe(s) à l'avance, pour préparer encore mieux la session d'entraînement.
- ✘ Exercices d'entraînement :
 - ✔ Il n'y a plus de restrictions quant au type d'exercices.
 - ✔ Les matchs (d'entraînement) sont permis pour toutes les catégories d'âge.
- ✘ Lavez-vous/désinfectez-vous les mains avant de quitter votre maison.
- ✘ Il est **obligatoire** de porter un masque buccal sur et en dehors du terrain.
- ✘ Vérifiez si vos joueurs connaissent les mesures d'hygiène générales au début de l'entraînement.
 - ✔ Désinfection des mains lors de l'entrée sur le terrain.
 - ✔ Garder la bonne distance à partir de U14 :
 - 🚫 en dehors du terrain : gardez toujours une distance d'**au moins 1,5m**.
 - 🚫 sur le terrain : la distanciation n'est plus nécessaire
 - ✔ N'utiliser et ne toucher que son propre matériel : stick, protège-dents, gourde, jambières.
 - ✔ Les balles ne peuvent être touchées qu'avec le stick ou le pied.
- ✘ Indiquez (à vos joueurs âgés de plus de 14 ans) que l'exercice est recommandé jusqu'à 80 % de la fréquence cardiaque maximale (pas plus pour l'instant) et veillez à ce que les jeunes joueurs n'exagèrent pas dans l'effort.
- ✘ Vous êtes SEUL responsable de la distribution et de la collecte des balles, et de leur transmission au responsable du terrain à la fin de votre bloc d'entraînement.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- ✘ Vous êtes responsable de l'explication des exercices.
- ✘ Vous êtes responsable de veiller à ce que les enfants suivent les directives.
- ✘ Occupation de terrain pour tous les groupes d'âge : max. 50 personnes (entraîneur(s) inclus) par terrain -> à organiser selon les besoins.

Nous ne pouvons continuer à nous entraîner et jouer des matches ensemble que si tous les clubs et tous les joueurs respectent les règles et les accords. Nous sommes tous responsables de la santé de chacun et comptons plus que jamais sur l'engagement de tous !

PLAY IT SAFE!



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

ADAPTATIONS LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY À BRUXELLES ET EN WALLONIE À PARTIR DU 29/07/2020

INSTRUCTIONS POUR JOUEURS ET/OU PARENTS/ACCOMPAGNATEURS

- ✘ Lavez-/désinfectez-vous les mains avant de quitter votre domicile **et le plus souvent possible lors de votre présence au club.**
- ✘ Portez **toujours** un masque quand vous êtes dans un club et que vous avez plus de 12 ans.
 - ✔ sauf si vous êtes joueur sur le terrain ;
 - ✔ sauf si vous êtes assis à table au restaurant/bar du club.
- ✘ Venez au club **max. 10 minutes avant** le début de votre entraînement et attendez à l'extérieur du terrain (à 1,5m de distance) que l'entraînement avant le vôtre se termine. Ne montez pas sur le terrain tous en même temps, attendez patiemment votre tour. Allez de la zone 'kiss & ride' au terrain, où un parent assistant ou le responsable de terrain vous attendra. Les jeunes enfants peuvent être accompagné par les parents/accompagnateurs jusqu'à l'entrée du terrain. Le public (assis et/ou debout) est permis autour du terrain (max. 200), pour peu qu'il porte un masque buccal.
- ✘ Donnez vos coordonnées de contact (numéro de téléphone ou adresse e-mail) lorsque le club vous le demande.
 - ✔ uniquement pour utilisation dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 (traçage éventuel en cas de contamination) ;
 - ✔ les coordonnées d'une personne par famille suffit ;
 - ✔ ces coordonnées seront gardées par le club pendant une période de max. 14 jours et ensuite détruites ;
 - ✔ les personnes qui refusent se verront refuser l'accès au club.
- ✘ Au début et à la fin de chaque entraînement, vous vous désinfectez les mains avec du gel hydro-alcoolique que vous emportez de chez vous. Le club fournira également du gel hydro-alcoolique.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- ✘ Restez à la maison si vous avez l'un des symptômes suivants : rhume, écoulement nasal, éternuements, mal de gorge, toux légère, fièvre - **même sous sa forme la plus légère !**
- ✘ Restez à la maison si quelqu'un de votre entourage a de la fièvre et/ou se plaint de problèmes de respiration ou d'oppression.
- ✘ Avant, pendant et après l'entraînement, NE VOUS SERREZ PAS LA MAIN et respectez strictement les règles de distanciation sociale. Vous pouvez parfaitement vous saluer d'une manière différente, sans vous donner la main ou sans faire de bisou, c'est-à-dire « sans contact » avec d'autres personnes.
- ✘ **ATTENTION – Mesures additionnelles pour les clubs de la Province d'Anvers :**
 - ✔ Sportifs jusqu'à 18 ans : seules les formes de sport/hockey sans contacts physiques sont admises.
 - 🚫 les matches ne sont pas admis ;
 - 🚫 uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;
 - 🚫 max. 50 personnes par terrain (entraîneur(s) inclus), à organiser en 'bulles sportives' selon les besoins.
 - ✔ Sportifs de plus de 18 ans :
 - 🚫 les matches ne sont pas admis ;
 - 🚫 uniquement les entraînements sans contacts physiques sont admis ;
 - 🚫 bulles de max. 10 personnes (entraîneur(s) inclus).
- ✘ Garder les bonnes distances :
 - ✔ Jusqu'à U12 : la distanciation sociale et sportive n'est plus nécessaire
 - ✔ A partir de U14 :
 - 🚫 en dehors du terrain : toujours garder **min. 1,5 mètres de distance**
 - 🚫 sur le terrain : la distanciation n'est plus nécessaire
- ✘ Apportez votre propre matériel : stick de hockey, chaussures, jambières, gant, protège-dents, bouteille d'eau.
 - ✔ Un joueur ayant oublié son propre stick ou protège-dents, NE PEUT PAS s'entraîner et DOIT rentrer chez lui.
 - ✔ Ne touchez qu'à votre propre matériel.
- ✘ Le club se charge du matériel d'entraînement (balles, cônes, ...)



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- ✔ Seul l'entraîneur peut toucher le matériel d'entraînement avec ses mains, les joueurs uniquement avec le stick.
- ✔ Le formateur est chargé de collecter le matériel d'entraînement et de le transmettre au responsable du terrain.

- ✘ Un gardien de but ne peut utiliser que son propre équipement. S'il n'y a pas de gardien de but « régulier » avec son propre équipement, l'entraînement aura lieu **sans gardien de but**.

- ✘ Si vous avez accidentellement touché une personne ou son équipement pendant l'entraînement, désinfectez à nouveau vos mains avec le gel hydro-alcoolique présent.

- ✘ Apportez toujours des mouchoirs en papier.
 - ✔ Utilisez-les toujours pour vous moucher et jetez-les dans les poubelles immédiatement après.
 - ✔ Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de cracher sur le terrain et/ou de se moucher sans mouchoir.

- ✘ Immédiatement après l'entraînement, vous vous désinfectez à nouveau les mains avec du gel hydro-alcoolique et vous quittez le terrain et le club par l'itinéraire indiqué, dans le calme et avec une distance de minimum 1,5 m l'un de l'autre. Pour les jeunes enfants, les parents/accompagnateurs peuvent venir les chercher à la sortie du terrain.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND
VLAAMSE HOCKEY LIGA

PARENTS/ACCOMPAGNATEURS

- ✂ Les parents/accompagnateurs déposent leurs enfants dans la zone « Kiss & Ride » **au maximum 10 minutes avant le début** de leur entraînement et viennent les rechercher dès la fin de leur entraînement (le covoiturage est fortement déconseillé). Les jeunes enfants peuvent être déposés à l'entrée du terrain par les parents/accompagnateurs.

Nous ne pourrons continuer à nous entraîner et jouer des matches ensemble que si tous les clubs et tous les joueurs respectent les règles et les accords. Nous sommes tous responsables de la santé de chacun et comptons plus que jamais sur l'engagement de tous !

PLAY IT SAFE!